



l'Association pour la microbiologie  
médicale et l'infectiologie Canada

### **Qu'est-ce que l'antibiogouvernance ?**

L'antibiogouvernance désigne l'utilisation appropriée et optimale d'antimicrobiens. Les programmes d'antibiogouvernance peuvent être ajustés à votre clinique, mais ils incluent toujours des éléments liés à l'amélioration de la qualité et à la sécurité des patients. Vous pouvez utiliser divers outils pour atteindre vos objectifs en matière d'antibiogouvernance, dont la collecte des données pour identifier des lacunes dans les pratiques de votre clinique, ainsi que des techniques de changement comportemental pour modifier les pratiques de prescription.

### **Pourquoi l'antibiogouvernance ?**

L'antibiogouvernance est liée à la qualité des soins offerts à nos patients. Il a été démontré que la mise en place de programmes d'antibiogouvernance permet de diminuer les taux de *C. difficile*, de réactions indésirables aux médicaments, et d'infections nosocomiales. L'utilisation appropriée d'antibiotiques mène à l'épargne et à la diminution des coûts. De plus, la mise en place d'un programme d'antibiogouvernance est désormais une pratique organisationnelle requise (POR) d'Agrément Canada pour tous les établissements de soins de courte durée.

### **Que puis-je faire pour mettre en place l'antibiogouvernance dans mon institution ?**

Pour assurer la réussite de votre programme à long terme, vous aurez besoin du soutien de votre hôpital ou des autorités régionales, ainsi que de financement. Il peut être difficile, pour les personnes qui n'ont pas d'expérience en matière d'antibiogouvernance ou de gestion des programmes, de mettre sur pied un nouveau programme clinique, et ce particulièrement dans un contexte de restriction budgétaire. Le Comité sur l'antibiogouvernance et la résistance a créé un modèle de plan d'affaires pour vous aider à solliciter ces fonds de manière efficace.

### **Qu'est-ce que ce plan d'affaires et pourquoi en aurais-je besoin ?**

Ce modèle de plan d'affaires pour le développement d'un programme d'antibiogouvernance a été créé par le comité multidisciplinaire de l'AMMI Canada, dont les membres ont tous de

l'expérience en matière d'antibiogouvernance, ainsi qu'en maladies infectieuses chez les adultes ou en pédiatrie, en médecine de laboratoire, en pharmacie et en santé publique.

Ce plan est disponible en libre accès sur le site Web de l'AMMI Canada, et il est constitué de 5 parties – une section d'introduction/sommaire de gestion, suivie de 4 sections détaillées qui présentent les renseignements contextuels nécessaires pour comprendre les avantages et les conséquences des antimicrobiens, l'incidence des organismes résistants aux antimicrobiens, et les preuves à l'appui d'un programme robuste d'antibiogouvernance. Un dossier Excel® indépendant contient le modèle d'analyse du plan d'affaires.

### **Pourquoi ais-je besoin d'utiliser un modèle de plan d'affaires ?**

Un plan d'affaires est un document officiel et explicite qui aborde le processus de planification pour votre proposition de programme. Il offre les renseignements et la structure nécessaires pour faire valoir votre plan auprès d'un public de cadres et d'administrateurs de soins de santé. Ce modèle pour le développement d'un programme d'antibiogouvernance contient les éléments qui devraient figurer sur un plan d'affaires de qualité : il est clair, concis, consistant, cohérent, crédible et, nous l'espérons, convaincant. En gros, il fait appel à l'expertise externe/nationale à laquelle vous n'avez peut-être pas accès à un niveau local, et il assure en grande partie la revue de la littérature scientifique et la préparation des documents.

### **Comment devrais-je utiliser le plan d'affaires ?**

Après avoir téléchargé les fichiers du site Web de l'AMMI, vous devez simplement les adapter à vos besoins spécifiques en ôtant ou en ajoutant des sections. Par exemple, si vous êtes à l'extérieur du Canada, il est possible que certaines sections ne soient pas applicables. Si vous effectuez une proposition pour un programme d'antibiogouvernance dans un contexte autre que celui d'un établissement de soins de courte durée pour adultes, par exemple un contexte de soins pédiatriques, oncologiques, ou de réhabilitation, il est possible que vous deviez modifier le contenu pour l'adapter à votre situation.

Vous trouverez, dans ce texte, plusieurs sections surlignées où vous pouvez inscrire vos données locales. Si vous n'avez pas de telles données, vous pouvez effacer ces sections. De même, le modèle d'analyse du plan d'affaires peut être adapté à votre situation particulière, notamment à la taille et à la nature de votre institution.

Nous apprécions toutes remarques ou rétroactions relatives à ce formulaire, incluant l'issue des propositions soumises à l'aide de ce modèle. Vous pouvez faire parvenir vos rétroactions à l'AMMI Canada par courriel, en écrivant à AMMI Canada à l'adresse suivante :

[communications@ammi.ca](mailto:communications@ammi.ca).